

LA COMPAGNIE DES ARTS

REGLEMENT DU CONCOURS DE POESIE 2025

Article 1

La COMPAGNIE DES ARTS, association culturelle de la commune d'ONET LE CHATEAU, organise un concours de poésie, ouvert à tous les poètes d'expression française.

Le concours est ouvert à partir du 1^{er} septembre 2024.

La clôture des inscriptions est fixée au 10 janvier 2025, à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Article 2

Le thème imposé pour tous les genres et toutes les catégories est : « RESISTER » Le français sera obligatoirement la langue de composition.

Le candidat s'engage à garantir l'originalité de l'œuvre qu'il présente.

La participation au concours est entièrement gratuite. Chaque participant ne proposera qu'un seul poème qui ne dépassera pas 40 vers et qui devra obligatoirement comporter un titre. Il sera adressé en 1 exemplaire.

Article 3

Les textes seront dactylographiés sur papier blanc standard (80g) au format A4. (caractères Arial et police 12) Ils seront anonymes, aucune mention de nom ou de pseudonyme ne devra être portée sur la feuille. Il faudra inscrire, en haut et à gauche, un code composé de deux lettres et deux chiffres (ex : YZ 32)

Ces indications, ainsi que le titre du poème, le nom et le prénom, sa catégorie au concours, ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques devront figurer sur la fiche d'inscription jointe, glissée dans une enveloppe cachetée, qui sera jointe à l'envoi du poème.

Les candidats joindront également une enveloppe timbrée à leur nom et adresse afin de les informer du résultat du concours.

Article 4

L'envoi de chaque participant, par la poste, non recommandé, comprendra :

- le poème en 1 exemplaire ;
- la fiche d'inscription renseignée ;
- une enveloppe timbrée au nom et adresse du participant.

Il sera adressé par courrier à : LA COMPAGNIE DES ARTS,

Concours de poésie, chez Mr Salabert Jean
23 rue des crêtes 12850 Onet le Château

Article 5

Les participants sont répartis en 2 catégories :

- concours adultes (à partir de 18ans)
- concours jeunes du collège

Chaque catégorie se verra décerner 3 prix : 1^{er} prix de 100€, 2^o prix de 50€, 3^o prix de 30€. En bons d'achat obligatoirement utilisés auprès des auteurs présents au salon du livre (Voir ci-dessous). Les lauréats de chaque catégorie recevront un diplôme.

La présence des lauréats est souhaitable.

Les poèmes ne seront pas rendus et seront détruits.

Article 6

Le jury sera composé de diverses personnalités culturelles. Ses décisions sont sans appel. La remise des prix aura lieu le DIMANCHE 2 MARS 2025, au cours du 15^o salon du livre et des auteurs, à la salle des fêtes de l'Athyrium, à Onet le Château.

Article 7

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.